



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges ouvrant droit a reduction d'impot

Question écrite n° 5300

Texte de la question

M Jean-Claude Bois demande a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, s'il est envisage de retablir certaines mesures de deductions fiscales pour economies d'energie afferentes a l'habitation principale. En effet, les ventes de produits courants d'isolation diminuent fortement (de 30 p 100 en 1988 par rapport a 1987) et cette baisse sensible touche severement les fabricants de fibres isolantes. Par ailleurs, la politique d'economies d'energie reste un enjeu national a long terme au niveau de la concurrence des pays de la CEE Des mesures s'inspirant du dispositif danois prevoyant un audit energetique des logements anciens lors d'operations de mutation pourraient inspirer notre pays. De meme que la prise en compte de zones climatiques a determiner pourrait etre envisagee. Il souhaite donc connaitre la position du ministere sur ce probleme tant economique que fiscal.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Les mesures d'incitation fiscale aux economies d'energie dans l'habitat ont pris fin au 31 decembre 1986 et il n'est pas envisage de les retablir. En effet, en raison de la difficulte a definir les equipements pouvant beneficier de la reduction d'impot, ce regime etait couteux pour une efficacite parfois incertaine. De plus, ce dispositif pouvait aboutir a un cumul d'avantages fiscaux pour une meme depense en raison des reductions d'impot existant egalement au titre des interets d'emprunts ou des grosses reparations. Enfin, la generalisation des normes de construction en ce domaine rend inutile la reconduction d'un dispositif d'incitation fiscale qui ferait d'ailleurs double emploi avec les aides directes accordees depuis 1987 par Electricite et Gaz de France pour la realisation de certains travaux visant a economiser l'energie. 2o Plusieurs pays europeens n'ont jamais institue de dispositif d'incitation fiscale en faveur des economies d'energie ou l'ont supprime recemment. Les entreprises francaises concernees ne sont donc pas desavantagees par rapport a leurs concurrents europeens et la reprise de la construction de logements leur assure, en tout etat de cause, un marche interieur important.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5300

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3193